



Mot du maire

Bonjour à vous tous,

Encore une fois, je suis heureux et privilégié de pouvoir vous adresser ces quelques mots. Depuis la fin de la pandémie, je vous confirme que nous avons repris la majorité de nos activités culturelles et sportives; je vous invite à en profiter au maximum. Je profite de l'occasion pour vous remercier et vous féliciter, chers georgiens et georgiennes, pour votre résilience exemplaire démontrée pendant cette période difficile.



J'ai une pensée aussi pour tous les nouveaux arrivants qui ont choisi de venir s'établir et travailler dans notre communauté. Je vous souhaite la plus chaleureuse des bienvenues en espérant que vous allez vous intégrer facilement à votre nouvel environnement.

Je tiens à remercier tout notre personnel à la Ville, car vous n'êtes pas sans savoir que la solidité de notre communauté passe d'abord et avant tout par l'harmonie qu'il y a entre les membres du conseil de ville,

la direction générale, les directeurs et leurs équipes respectives. Merci de nous démontrer constamment votre sens du dévouement, votre professionnalisme et votre passion pour faire de notre ville ce qu'elle est devenue.

Comme vous le savez, l'automne correspond à la préparation du budget, dont l'adoption est prévue, au moment où j'écris ce texte, le 11 décembre 2023. Oui, dans la vie d'une collectivité comme la nôtre, l'adoption du budget représente toujours un acte créateur et prometteur, donc très important pour les contribuables que nous sommes.

Il s'agit en effet pour votre conseil de ville de placer les bases des projets qui constitueront le cadre des actes que nous poserons en 2024. Il s'agit aussi de prendre ou de valider, dans une perspective pluriannuelle, nos engagements éventuels pour le développement de notre ville. À cette fin, je vous invite à interpeller vos conseillers respectifs pour leur proposer les améliorations que vous considérez comme utiles ou constructives : celles-ci pouvant nous aider à contribuer encore plus au bien-être de notre collectivité.

En terminant, laissez-moi vous dire que nous allons continuer à déployer tous les efforts nécessaires à faire de Saint-Georges une ville propre, séduisante, sécuritaire et entrepreneuriale. Le tout dans le respect de votre capacité de payer.

Merci pour votre attention et au plaisir de vous rencontrer. À bientôt!

Ensemble pour l'avenir

Claude Morin, maire

N'hésitez pas à interpeller vos conseillers respectifs pour leur proposer les améliorations que vous considérez comme utiles ou constructives.

Élus municipaux 2021-2025



Claude Morin Maire

Le maire siège à tous les comités en plus de :

- · Caucus des cités régionales région 12 (UMQ)
- · Comité politique des aéroports régionaux (UMQ)
- · Comité socioéconomique de la Chambre de commerce de Saint-Georges
- · Comité sur l'habitation (UMQ)
- · Commission sur le développement économique (UMQ)
- · Conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- · Conseil économique de Beauce (CEB)
- Destination Beauce
- · Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan (MRC)
- · Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉSCA)
- · Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)



Serge **Thomassin** District 1

- Accueil inconditionnel (Au Bercail)
- · Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016
- · Comité de circulation
- · Comité de la sécurité publique MRC
- · Comité des fêtes de Saint-Georges
- · Comité des loisirs et de la culture



Tom Redmond District 2

- · Comité consultatif d'urbanisme
- · Comité de l'aéroport
- · Comité de démolition
- · Comité villes et villages en santé
- Réseau Rues principales



Jean **Perron** District 3

- · Club de Hockey Beauce-Etchemin 2016
- · Comité de circulation
- · Comité de l'aéroport
- · Comité de la sécurité publique MRC
- · Comité de la sécurité incendie MRC
- · Comité des loisirs et de la culture
- Comité des travaux publics
- · Comité intermunicipal de la cour municipale commune
- · Taxibus Saint-Georges
- · Tennis de Beauce



Esther Fortin District 4

- · Comité de démolition
- · Comité de développement durable
- · Comité des loisirs et de la culture
- · Comité des travaux publics
- · Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (substitut)
- · Tennis de Beauce



Manon Bougie District 5 Mairesse suppléante

- · Comité de la famille et des aînés
- · Comité de révision du Fonds de financement (CEB)
- · Comité du régime de retraite des employés
- · Comité Santé et mieux-être
- Espace MUNI
- · Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan (MRC)
- · Conseil économique de Beauce (CEB) (substitut du maire)
- · Table de concertation sur l'immigration
- · Transport Autonomie Beauce-Etchemins
- · Comité de relations professionnelles avec le personnel-cadre
- · Comité SST



Olivier **Duval** District 7

- · Beauce Art
- · Comité de démolition
- · Comité de développement durable
- · Plan d'action à l'égard des personnes handicapées



Renaud Fortier District 8

- · Comité consultatif agricole de la MRC de Beauce-Sartigan
- · Comité d'investissement commun (CEB)
- · Table de concertation en logement social et communautaire
- Taxibus Saint-Georges
- · Table de concertation sur l'immigration



Jean-Pierre Fortier District 6

- · Comité consultatif d'urbanisme
- · Comité des travaux publics
- · Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

Renseignements en vrac

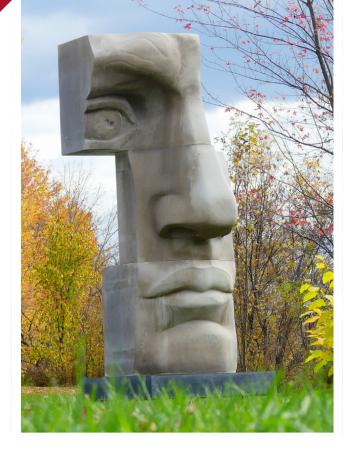
La Ville au bout du fil

Renseignements généraux	418 228-5555
Police (Sûreté du Québec)	418 228-5531
Urgence (police, incendie et ambulance)	911
Sécurité incendie (administration)	418 228-5786
Contrôle animalier	418 225-9203
Permis de construction et de rénovation	418 226-2217
Taxes (Service des finances)	418 228-5555
Travaux publics	418 226-2298
Lampadaires de rue défectueux	418 226-2216
Bacs roulants 360 litres	418 226-2216
Entretien des parcs et terrains	418 228-8155
Service des loisirs et de la culture	418 228-8155

Contactez-nous via le Web

saint-georges.ca

f /villedesaintgeorges



Heures d'ouverture

Les bureaux administratifs de la Ville sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Fermés de 12 h à 13 h.

Les bureaux administratifs seront fermés pour la durée des Fêtes du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

Séances du conseil municipal

Les séances publiques auront lieu à 19 h 30 aux dates suivantes :

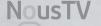
9	n	22
4	U	43

13 novembre 27 novembre 11 décembre

2024

22 janvier 8 avril 12 février 22 avril 26 février 13 mai 11 mars 27 mai

25 mars



Les séances sont télédiffusées en direct sur les canaux 9 et 555. Elles sont en rediffusion le lendemain à 18 h et 22 h.



Pour les abonnés TELUS, les séances sont diffusées en direct sur Télé OPTIK aux positions 511 et 135.

Les procès-verbaux des séances du conseil sont visibles sur le site Web de la Ville au saint-georges.ca, section « administration/conseil de ville/procès-verbaux ».

Il est également possible de visionner les séances en reprise sur ce même site. Les séances sont mises en ligne dans les 48 heures suivant la séance.

<u>Service de</u> <u>l'urbanisme</u>

Les citoyens sont invités à privilégier les services en ligne et la communication avec le Service de l'urbanisme par téléphone.

Pour rencontrer notre personnel, vous devez d'abord prendre rendez-vous.

■ 418 226-2217 ou 418 228-5555, poste 3217

Programme de subvention à la rénovation des façades

Le programme d'aide financière à la rénovation des façades au centre-ville est toujours en vigueur pour les propriétaires désirant procéder à la rénovation de la façade de leur immeuble résidentiel ou commercial.





Après

En ligne

Règlements d'urbanisme et plan de zonage

Les règlements d'urbanisme et le plan de zonage peuvent être consultés sur notre site Web.





Demande de permis

Il est possible de faire une demande de permis en ligne à partir du site Web de la Ville.



Garages et abris de toile

Les garages et abris de toile peuvent être installés à compter du 1^{er} octobre.

Ils doivent être installés à au moins 1,5 m d'une borne-fontaine, d'un trottoir ou d'une bordure de rue. En l'absence de ces éléments, le garage ou l'abri doit être à au moins 1,5 m du pavage ou de l'accotement. Aucun permis n'est requis.



Travaux publics



Déneigement / Priorité et sécurité / Adapter sa conduite / Bris

Pour toute urgence, en dehors des heures de travail, composez le 🛂 311. La centrale de répartition des appels vous répondra et fera le suivi auprès du Service des travaux



Déneigement sur le territoire de Saint-Georges

Afin de faciliter les opérations de déneigement et de minimiser le temps de réponse, Saint-Georges est divisée en 7 zones sous la responsabilité de différents entrepreneurs.

Zone	Secteur	Description sommaire
1 Est	Centre-ville	De la rivière Famine à la 159 ^e Rue, entre la rivière Chaudière et le boulevard Lacroix inclusivement.
2	Nord	À partir de la rivière Famine et de la rivière Chaudière jusqu'aux limites nord de Saint-Georges.
3	Centre	De la rivière Famine à la 150° Rue inclusivement entre le boulevard Lacroix jusqu'aux limites est de Saint-Georges.
4	Sud	De la 151 ^e Rue jusqu'aux limites sud de la ville entre le boulevard Lacroix jusqu'aux limites est de Saint-Georges.
1 Ouest	Ouest	De la rivière Chaudière à la 22 ^e Avenue entre la rivière Pozer et la 40 ^e Rue.
5	Aubert-Gallion Saint-Jean-de-la-Lande	Ceinture du secteur ouest de Saint-Georges jusqu'aux limites des municipalités de Saint-Martin, Saint-Honoré, Saint-Benoît-Labre et Notre-Dame-des-Pins.
6	Lac des îles	Rues et avenues qui ceinturent le secteur du Lac des îles.

Les employés municipaux sont responsables de l'épandage des fondants pour toutes les zones, à l'exception des zones 5 et 6 où il est confié aux entrepreneurs.



Priorité et sécurité

Lors de l'épandage de fondants et d'abrasifs, nous traitons en priorité les grandes artères et les rues à forte pente : pensez à les utiliser si vous avez à vous déplacer!



Adapter sa conduite aux conditions hivernales

Réduire sa vitesse, garder ses distances et rester attentif aux changements dans les conditions de la route demeurent l'attitude la plus sécuritaire.



Dépôt de neige ou de glace

Il est interdit de déposer de la neige ou de la glace dans un endroit public à moins d'avoir obtenu préalablement une autorisation écrite de la Municipalité (Règlement 588-2015, Art. 39).

<u>1</u>



La neige ou la glace ne doit pas nuire à la visibilité d'un panneau de circulation ou d'un feu de circulation. <u>2</u>



La neige ou la glace ne doit pas nuire à la visibilité à une intersection. 3



La neige ou la glace ne doit pas être accumulée à moins de 1,5 m d'une borne-fontaine.



Vidéo explicative

Pour en apprendre davantage à propos du déneigement sur le territoire de la Ville, nous vous invitons à regarder la vidéo :

saint-georges.ca/deneigement

Cette vidéo, réalisée par NousTV, explique les priorités et les particularités des opérations de déneigement en fonction des précipitations de neige. On y précise les artères prioritaires, mais aussi les segments de rues sous la responsabilité du ministère des Transports. On montre également comment se fait le suivi du déneigement à l'aide de GPS.

Des rappels ont été ajoutés concernant le déneigement des entrées privées ainsi que des conseils afin de bien positionner les bacs à ordure et de recyclage pour faciliter le déneigement les jours de collecte.

Pour accéder à la vidéo immédiatement, balayez le code QR avec votre cellulaire.



Bris causés par le déneigement

Si votre propriété est endommagée accidentellement par les équipements de déneigement, ce qui se produit particulièrement en début de saison quand la mince couverture de neige réduit la visibilité, vous pouvez signaler ces incidents : 2 418 226-2298.



<u>Contrôle</u> animalier

Pour communiquer avec l'Escouade Canine MRC:

- **418** 225-9203
- ≥ escouadecaninemrc@outlook.com
- f /EscouadeCanineMRC2017
- escouadecaninemrc.com



Médailles / renouvellements

Depuis le 1^{er} décembre 2020, et ce, pour 5 ans, l'Escouade Canine MRC applique le Règlement 784-2020 concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux.

Les propriétaires de chiens et de chats déjà enregistrés ne recevront plus d'avis par la poste.

De plus, il n'y a plus de vente de licences à l'hôtel de ville de Saint-Georges.

L'organisme mandaté (Escouade Canine MRC) fait du porte-à-porte sur tout le territoire de Saint-Georges et ce, pendant toute l'année.

Après 2 visites au même endroit sans rencontrer le propriétaire de l'animal, l'employé de l'organisme laisse un avis écrit : vous aurez 5 jours pour effectuer le paiement sans quoi un constat d'infraction pourra vous être remis.

Si vous payez par la poste, nous vous invitons à le faire par chèque*.

Modes de paiement sur place

Lors de la visite du représentant de l'Escouade Canine MRC, vous pouvez acquitter le coût de la médaille de votre chien ou chat:

- En argent,
- · Par chèque,
- · Par carte de débit,
- · Par carte de crédit,
- Sur le Web : escouadecaninemrc.com.

* Tous les paiements doivent être faits à l'Escouade Canine MRC. Aucun paiement n'est accepté à l'hôtel de ville de Saint-Georges.

Stérilisé ou non, le coût n'est pas le même!

Votre animal auparavant enregistré « non stérilisé » est maintenant stérilisé ? Pour obtenir le taux préférentiel, vous devrez présenter la preuve de stérilisation lors du renouvellement de la licence.

Changement de statut du propriétaire ou de l'animal

Il est important d'informer l'Escouade Canine MRC de tout changement concernant le propriétaire ou l'animal (déménagement, décès) pour permettre la mise à jour du registre animalier afin qu'un employé puisse vous joindre rapidement au cas où votre animal se trouverait loin de chez-vous.

Chien et chat errant

Tout chien ou chat errant, ne portant pas sa licence, peut être immédiatement placé en fourrière par le représentant autorisé pour y être gardé pendant 5 jours. Après quoi l'Escouade pourra le vendre ou en disposer autrement s'il n'est pas réclamé par son gardien (Règl. 784-2020, Art. 27.1).

Médaille perdue

Vous devez communiquer avec l'Escouade Canine MRC. Il en coûte 5\$ pour remplacer la médaille perdue d'un chien ou d'un chat. En aucun cas, cette médaille ne peut être associée à un autre animal.

Animal perdu ou trouvé et plainte

Pour signaler un animal perdu, un animal trouvé ou pour faire une plainte, vous pouvez joindre en tout temps la centrale d'appel (CITAM) 418 225-9203 et ce, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. La centrale acheminera votre requête à l'Escouade Canine MRC.

En bref

On peut se procurer une médaille en tout temps sur le Web :

☐ escouadecaninemrc.com

Si vous commandez votre médaille en ligne, vous la recevrez par la poste.

La médaille de votre animal est effective tout au cours de sa vie sauf si vous la perdez.



Unsplash © i

Tu cherches un emploi?



Pour connaître les emplois offerts par la Ville, abonne-toi à la page « Emplois Ville de Saint-Georges » sur Facebook ou balaie le code QR pour accéder à la page :





SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION **EN BEAUCE-SARTIGAN**

Le français est la langue maternelle de la majorité de la population vivant à Saint-Georges. Parler français est nécessaire pour trouver du travail, s'intégrer à la communauté, inscrire ses enfants à l'école, obtenir des soins de santé, profiter des loisirs, etc. Selon vos besoins, plusieurs formules d'apprentissage du français parlé et écrit vous sont offertes. Informez-vous!

ADRESSEZ-VOUS AU CJE POUR:

- Aide et accompagnement individuel pour les nouveaux arrivants;
- Organisation d'activités visant la promotion des différentes cultures et le rapprochement interculturel;
- Semaine québécoise des rencontres interculturelles ;
- Pique-nique interculturel de l'ABNA;
- Repas-partage de la nouvelle année ;
- Services aux entreprises afin de faciliter l'intégration en emploi des personnes immigrantes.



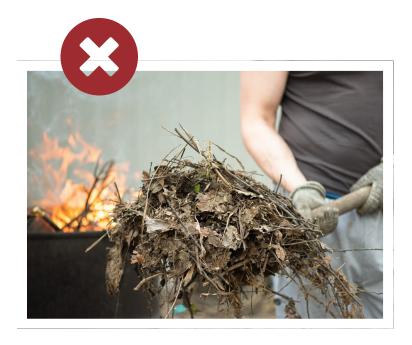


- Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Sud 11920, 1re Avenue, Saint-Georges
- 418 228-9610



- cje@cjebeauce-sud.com
- cjebeauce-sud.com/fr/immigration
- J'immigre en Beauce

Sécurité incendie



1 Brûlage extérieur



L'automne est là! Ce qui veut dire que c'est le temps de ramasser les feuilles mortes au sol. Nous vous rappelons qu'il est interdit de les faire brûler même dans un foyer extérieur conforme.

Nous vous recommandons de les utiliser comme compost dans votre jardin, de faire du feuillicyclage ou de tout simplement les déposer à l'Écocentre.

Chaudière de cendres



Lors de nos visites de prévention incendie, nous remarquons fréquemment que plusieurs utilisateurs de chauffage au bois gardent à l'intérieur de leur résidence les cendres produites par leur système de chauffage. Même si les cendres vous semblent inoffensives, un mauvais entreposage peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Il est donc primordial de vous en débarrasser en vidant régulièrement votre poêle ou foyer à l'aide d'une pelle métallique. Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique. Ne gardez aucun contenant avec des cendres à l'intérieur de votre résidence, car elles peuvent dégager du monoxyde de carbone. Entreposez plutôt le contenant à l'extérieur à 1 mètre de tout objet et attendez au moins 7 jours avant d'en disposer à la poubelle, après vous avoir préalablement assuré qu'elles sont parfaitement refroidies. Idéalement, conservez les cendres à l'extérieur durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.

IMPORTANT: L'avertisseur de monoxyde de carbone, comme l'avertisseur de fumée, est obligatoire lors de l'utilisation d'un système de chauffage au bois, à granules, à l'huile ou au gaz. Il peut sauver des vies!!



Adoba Ct

Feux de cuisson



Au cours des derniers mois, les pompiers ont dû répondre à plusieurs interventions concernant des feux de cuisson occasionnés par des chaudrons d'huile. Nous vous rappelons qu'il est déconseillé d'utiliser un chaudron pour faire frire des aliments. Utilisez plutôt une friteuse homologuée qui vous offre la sécurité.

Si vous devez absolument utiliser un chaudron pour frire des aliments, veuillez surveiller en tout temps votre appareil de cuisson. Évitez de vous laisser distraire par votre cellulaire, les enfants ou la télévision. Assurez-vous que la surface de cuisson soit dégagée et ayez à la portée de la main le couvercle du chaudron utilisé.

Nous vous rappelons que tout bâtiment doit être équipé d'au moins un extincteur portatif fonctionnel de type ABC d'un minimum de 5 lbs et d'un avertisseur de fumée installé sur chaque étage d'un logement.





Le temps froid arrive!



Québec ##

Il sera bientôt le temps de monter de quelques degrés la température à l'intérieur de votre demeure avec l'arrivée du temps plus froid. Il est donc primordial de faire une petite tournée afin de vérifier les éléments suivants :

- S'assurer qu'aucun objet ne se trouve à l'intérieur des plinthes électriques.
- Garder les rideaux et les meubles à une distance de 10 centimètres des plinthes électriques.
- Lors de l'utilisation d'une chaufferette d'appoint, assurez-vous qu'il n'y ait aucun objet dans un rayon d'au moins 1 mètre et que l'air puisse circuler librement jusqu'à l'appareil de chauffage.
- Branchez l'appareil directement dans une prise, sans cordon de rallonge.
- · Assurez-vous que l'appareil est stable et que personne ne peut le renverser par accident.
- N'utilisez jamais une chaufferette de façon permanente. Faites plutôt installer un système de chauffage conforme.
- Éteignez l'appareil avant de guitter la pièce ou d'aller au lit.



<u>Service</u> des finances



a Adobe Sto

Portail Voilà!

Nous vous invitons à vous inscrire à Voilà! Cela vous permettra de recevoir un courriel chaque fois qu'un compte de taxes est émis. Vous pourrez également :

- Consulter vos comptes de taxes en ligne.
- Constater votre solde courant.
- Programmer vos paiements en quelques clics et éviter ainsi les frais d'intérêt.

Lors de votre inscription, assurez-vous d'avoir complété toutes les étapes jusqu'à l'affichage du message suivant qui doit apparaître dans l'onglet propriété : « Vous êtes abonné(e) afin de recevoir les comptes de taxes en ligne seulement. AUCUNE copie papier ne vous sera envoyée. »

Soyons écolos et faisons un petit effort afin de diminuer notre empreinte écologique.



Rappel des consignes à respecter lors de votre transport TAXIBUS :

- Arrivez au minimum 5 minutes à l'avance;
- Préparez votre argent comptant et votre carte de membre;
- · Les animaux sont interdits;
- Tout sac ou petit colis doit être posé sur vous ou à vos pieds; seules les poussettes pliantes sont acceptées dans le taxi;
- Respectez les règles de sécurité en vigueur : on s'attache.



Questions

La 4º et dernière échéance pour le paiement de votre compte de taxes était le 12 septembre 2023. Vous avez des doutes à savoir si vous l'avez payé ou si vous avez un retard de paiement? N'hésitez pas à vérifier le tout avec le Service des finances par courriel à **perception@saint-georges.ca** ou en appelant au **418 228-5555.**

Modes de paiement des taxes foncières

Sur le site Web de votre institution financière

Sur la plateforme de paiement en ligne. Deux façons d'y accéder :

- soit via votre compte « Voilà! » au saint-georges.appvoila.com/fr,
- soit via le site Web de la Ville : Services / Services en ligne / Paiement des taxes et factures.

Inscrivez votre numéro de client et le numéro du compte (numéro de facture).

Par la poste : 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3.

Assurez-vous de prévoir un délai postal suffisant, car nous encaissons les chèques à la date de réception, et non à la date du chèque.

Par débit, chèque ou argent comptant en vous présentant en personne à l'hôtel de ville de Saint-Georges.



Advenant qu'un contribuable ne reçoive pas son compte de taxes municipales, il doit luimême prendre l'initiative de communiquer avec le Service des finances au 418 228-5555.

MÉRITE

GEORGIEN

Félicitations aux récipiendaires 2023!

M. Bernard Poulin

Secteurs d'implication : Communautaire et sport

M. Bernard Pépin

Secteurs d'implication : Communautaire et sport

M. Pierre Lacombe

Secteurs d'implication : Communautaire, sport

et tourisme

Mme Micheline Lachance Secteur d'implication : Communautaire

« Un réel plaisir, mais surtout une grande richesse de pouvoir compter sur l'implication et l'engagement de bénévoles qui font véritablement une différence dans la vie de plusieurs, jeunes et moins jeunes, chez nous. L'attribution de cette haute distinction est notre façon de reconnaitre votre contribution au mieux vivre ensemble et de vous en remercier. » - Claude Morin, maire de Saint-Georges

NousTV produira des capsules présentant les portraits des bénévoles récompensés et des hommages reçus. Celles-ci seront télédiffusées sur les ondes de la chaîne communautaire cet hiver.

NousTV HD555 et EPICO 100 pour les abonnés de COGECO connexion.

Le gala de l'Ordre du mérite permet de rendre hommage à des hommes et des femmes qui se démarquent dans un domaine particulier contribuant au développement de notre communauté, à son rayonnement et à la qualité de vie qu'on y retrouve.

Vous connaissez une personne dont vous admirez les réalisations ou l'engagement? Soumettez sa candidature! saint-georges.ca/ordre-du-merite-georgien





Renseignements:

418 228-5555, poste 2239 maire@saint-georges.ca



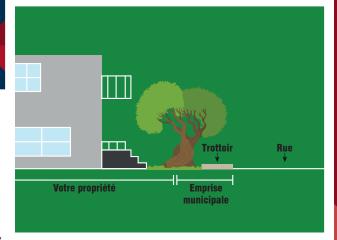
<u>Services</u> <u>techniques</u>

Aménagements dans l'emprise municipale

Le saviez-vous?

Il existe une bande de terrain se situant entre le trottoir ou la bordure de la rue et votre propriété qui est désignée comme étant l'emprise municipale. Cette bande de terrain appartient à la Ville. L'étendue de l'emprise peut varier d'une rue à une autre, elle apparaît sur votre certificat de localisation.

La municipalité peut exécuter ou faire exécuter à tout moment, des travaux jugés nécessaires dans cette emprise municipale. Ville de Saint-Georges est dotée d'un règlement concernant les travaux dans l'emprise publique qui stipule entre autres ceci :



Articles extraits du Règlement 819-2021 :

- 7.5 Hormis les entrées charretières et les trottoirs qu'il est en droit d'aménager conformément au présent règlement ou à tout autre règlement municipal, il est interdit à tout propriétaire riverain d'aménager l'emprise de la voie publique de façon à ce que les véhicules routiers puissent s'y stationner.
- 7.6 Nonobstant le présent règlement, nul ne peut remblayer ou remplir les fossés des chemins publics à l'exception de la Ville.
- 7.7 Tous les travaux faits dans l'emprise d'une voie publique par le propriétaire riverain doivent être exécutés de manière à ce qu'ils ne soient pas susceptibles d'endommager le domaine public ou de nuire aux différentes opérations d'entretien et de déneigement de la Ville, au drainage, ni constituer une nuisance à la circulation ou un danger pour la sécurité publique.
- 7.8 Sans restreindre la généralité du paragraphe 7.7, il est notamment interdit à tout propriétaire riverain de planter des arbres, d'installer un lampadaire, de construire des murs, murets, quais ou clôtures, de faire du pavage ou du trottoir ou de procéder à quelconque aménagement paysager dans l'emprise de la voie publique, sauf les entrées charretières et les trottoirs qu'il est en droit d'aménager conformément au présent règlement ou à tout autre règlement municipal.

Sur autorisation écrite de la Ville, une dérogation au présent article peut être accordée au propriétaire riverain situé en zone industrielle ou commerciale qui justifie sa demande.

7.12 Le présent règlement ne confère aucun droit acquis aux propriétaires riverains pour des travaux qui ont été faits sans droit dans l'emprise de la voie publique avant son entrée en vigueur et en aucun cas la Ville ne peut être tenue de les tolérer.

Soyez prévoyants et vérifiez toujours la limite de votre terrain (bornes) avant de construire des aménagements en devanture de votre résidence. Vérifiez également auprès du Service d'urbanisme si des permis sont requis avant de réaliser des travaux sur votre propriété afin de vous éviter de mauvaises surprises.







Vous trouverez aux pages centrales de ce bulletin votre calendrier de collectes de vos ordures ménagères, recyclage, feuilles mortes, résidus verts et arbres de Noël couvrant l'année 2024 au complet. Il est important de le conserver, car c'est la seule copie papier qui sera transmise. Disponible également sur le Web : □ saint-georges.ca.

Rappel de la réglementation

- Tout propriétaire doit se procurer un bac pour la collecte de ses déchets. Il peut le faire à Ville de Saint-Georges au coût de 99,74 \$ (livré au domicile) ou ailleurs pourvu qu'il soit conforme pour la collecte mécanique (marque IPL ou Sheaffer). Le bac bleu est disponible gratuitement à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud : ☑ 418 685-2230.
- Le bac doit être placé en bordure de la route la veille du ramassage, les roues vers la maison, en laissant un espace de 12 pouces (0,3 m) entre les bacs s'il y a lieu.
- Le bac doit être retiré le soir même de la collecte.
- Il est interdit de déposer les bacs sur les bandes cyclables et piétonnières ainsi que sur les trottoirs.
- Aucun sac ou autre contenant que le bac ne sera ramassé à l'exception des collectes spéciales de feuilles et d'arbres de Noël.
- Les branches d'arbres sont permises à côté du bac à ordures, à la condition d'être liées en paquet d'un mètre (3 pieds) ou moins, maximum trois (3) paquets à la fois.

IMPORTANT

Collecte des ordures chaque

semaine : de mai à septembre inclusivement.

Collecte des ordures aux 2 semaines (en alternance avec le recyclage) : d'octobre à avril inclusivement.

Pour connaître votre zone de collecte, consultez la page 18.





Pour réduire le risque que les déchets restent collés aux parois du bac lors du ramassage, mettez les déchets solides dans des sacs en plastique avant de les déposer dans votre bac (cela facilitera aussi l'entretien).

En hiver, soyez vigilants et pensez à éloigner votre bac du bord de la route afin d'éviter qu'il soit renversé lors des opérations de déneigement.

Résidus verts (feuilles, plantes, fleurs et jardins)

Du 1er mai au 15 novembre 2024, vous pouvez disposer gratuitement de vos feuilles, résidus de jardins, plantes et fleurs à l'Écocentre pour végétaux.

(1825, 95^e Rue, Saint-Georges) **■ 418 226-2216**

IMPORTANT:

- D'abord vous arrêter sur la balance pour fins de compilation des quantités par la Ville.
- 2 Les grosses branches, sacs de plastiques et déchets domestiques ne sont pas acceptés.





Les encombrants ne sont pas ramassés pendant la collecte des ordures ménagères.

La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud offre un service gratuit de récupération des encombrants à l'année.

Aucun horaire n'est préétabli, il suffit d'appeler **■ 418 685-2230**.

Voici des exemples acceptés :

- Cuisinières et réfrigérateurs
- · Souffleuses à neige
- · Sofas, divans et bibliothèques
- Laveuses et sécheuses
- Systèmes informatiques
- Chauffe-eau
- Téléviseurs et systèmes audio-vidéo



Calendrier des collectes de matières résiduelles 2024

	de Matter				1000		133.5 A
		Zone 1 Lundi	Zone 2 Mardi	Zone 3 Mercredi	Zone 5 Lundi	Zone 7 Mercredi	Zone 8 Jeudi
	Décembre 2023						
	Congé - 25 décembre	18 🧻	19 🧻	20 🧻	18 👚	20 👚	21
	Zone 5 reportée au 27 décembre	25 Reporté au 27	e 26 👖	27	25 Reportée au 29	27	28
	Janvier 2024						
_	Congé - 1 ^{er} janvier Zone 5	1 Report		3 🗍 🛕	1 Reportée au 3	3 🖺 🛕	4 🗍 🛕
	reportée au 3 janvier	8 📗 📥	9 📗 🚖	10 📗 🚖	8 📕 🚖	10 📕 🚖	11 👖 🚖
Ī	Zone 1 reportée au 5 janvier	15 🧵	16 🧵	17	15 📗	17 📗	18 🧻
	roportos da o jarrilor	22	23 📗	24 🔳	22 🧵	24 🧵	25 🧵
		29 📜	30 📜	31 🧵	29 🗓	31 📗	
	Février 2024						1
		5	e 🗎	7	5 👚	7 👚	<u>-</u>
		12	6 <u> </u> 13 <u> </u>	14	12	14	8 <u> </u> 15
		19	20	21	19 🗍	21	22
		26	27	28	26	28	29 1
	Mars 2024	20 📘	21	20 🔣	26	20]	29
ļ		4	5 🗍	6 🗓	4 🗍	6 📋	7 📋
		11	12	13	11 1	13	14
		18	19 🗍	20 1	18	20 1	21
		25	26	27	25	27	28
	Avril 2024	1		4		4	20 1
		1 🗍	2 📗	3	1 👖	3 👖	4 👖
		8	9 👖	10 🧵	8	10	11
		15 📗	16 📗	17	15 🧻	17 📋	18 🧵
		22	23 📋	24	22	24	25
		29 📗	30 👚		29 👚		
	Mai 2024						
	Ordures			1 🗓		1 11	2
	Début de la collecte hebdomadaire en mai	6 👢	7 📘	8	6 📕	8 📕	9 📗
	3	13 📗	14 📗	15 📕	13 🔣 🔣	15 🔣	16 🔣 🔣
	Écocentre végétaux	20	21	22	20 📗	22	23
	Ouverture 1er mai	27 📗	28 📗	29 📗	27 📘	29 🔣 🖫	30 🔣 📆
	Juin 2024 Congé - 24 juin	-					
	Conge - 24 Juni	3	4 1	5	3 📗	5	6 📗
		10	11	12 📗	10 📕 🔣	12 📕 📕	13 📕
	Zone 5	17	18	19	17 1	19	20 📗
	reportée au 28 juin	24 📗	25 📗	26 📗	24 Reportée au 28	26 📗 📗	27 📘 🔣

A conserver

Zone 1 Lundi	Zone 2 Mardi	Zone 3 Mercredi	Zone 5 Lundi	Zone 7 Mercredi	Zone 8 Jeudi	
Juillet 2024						
1 Bleu reportée au 5	2	3 📗	1 🗓	3 📗	4 📗	Congé - 1 ^{er} juillet
8	9 📗	10	8 📆 📆	10	11 👖 🗓	Zone 1 reportée au 5 juillet
15	16	17	15	17	18	
22	23	24	22	24	25 👚 👚	
29 🗍 🧻	30	31	29	31 👖		
Août 2024						
					1 🖺	
5	6	7	5	7	8	
12	13	14	12	14	15	
19 👚	20	21	19 📆	21	22	
26	27	28 👖 🖺	26	28	29	
Septembre 20	024		_			
2 📗	3 👖	4 👖	2 Reportée au 6	4 👖 👚	5 👖 👚	Congé - 2 septembre
9 👖 👚	10 👖 👚	11 👖 🖺	9 👖	11	12 👖	Zone 5 reportée au
16 👖	17 🯢	18 👖	16 👖 🏢	18 👖 🏢	19 👖 📗	6 septembre
23	24	25 👖 🔳	23 📗	25	26	
30			30 📗			
Octobre 2024						
	1 🖺	2		2	3 👖	Ordures
7 📋	8 👖	9 👖	7 👖	9 👖	10 📗	Début de la collecte aux 2 semaines
14 🧵	15 🧻	16	14 🧵	16	17 👖	en octobre
21 🛚 🎍	22 🛚 🌞	23 🛚 🎍	21 📗 🎍	23 📗 🌞	24 📗 🌞	
28 📗	29 📗	30 📗	28 🧵	30 👖	31 👖	
Novembre 20	24					
4 🕎 🌞	5 👖 🌞	6 🛚 🌞	4 📗 🌞	6 📗 🌞	7 🛒 🌞	
11	12	13	11 👖	13	14 🧵	Écocentre végétaux Fermeture 15 novembre
18 👖	19	20 🔣	18 📗	20 📗	21 📗	remeture is novembre
25 📗	26 🔣	27 📗	25 📕	27 📘	28 🧾	
Décembre 20	_				- 0	O
2 1	3 1	4 1	2 1	4	5]	Congé - 25 décembre Tone 7
9 <u> </u> 16	10 1	11 1	9 <u> </u> 16	11 1	12 1	reportée au 27 décembre
23	24	25 DEVANCÉE au 23	23	25 Reportée au 27	26	Zone 3 DEVANCÉE au 23 décembre
30	31	au 23	30 👚	a u 27		
Ordures (Bac no		de feuilles 👖 Réci	upération (Bac bleu)	Collecte des sa	upins de Noël	Résidus verts



Description des zones

ZONE 1 Saint-Georges - secteur Ouest

Le secteur Ouest, à partir du pont de la rivière Pozer en direction sud jusqu'à l'intersection des 1^{re} et 10^e Avenue incluant également, dans le secteur d'Aubert-Gallion, le parc de maisons mobiles, les 54e, 55e, 57e Rue Nord, la 10e Rue, le secteur du parc des Sept-Chutes par la 10e Rue, la 20e Rue, la 22^e Rue, la 25^e Rue, la 21^e Avenue, la 27^e Avenue et la 30^e Avenue Sud à partir de la 42^e Rue Nord jusqu'à sa limite sud.

ZONE 2 Saint-Georges - secteur Est

Le secteur situé à l'ouest du boulevard Lacroix compris à partir du pont de la rivière Famine jusqu'au pont de la rivière du Loup. Le secteur situé à partir de la 151e Rue jusqu'aux limites sud de la ville (pont de la rivière Patrick, secteur Donovan).

ZONE 3 Saint-Georges - secteur Est et **Aubert-Gallion**

Le secteur situé à l'est du boulevard Lacroix à partir du pont de la rivière Famine jusqu'à la 150e Rue comprenant également la 127^e Rue (route 204) et les rues adjacentes jusqu'aux limites de Saint-Prosper, y compris la 125^e Avenue.

Le secteur nord d'Aubert-Gallion à partir du pont de la rivière Pozer jusqu'aux limites de Notre-Dame-des-Pins comprenant également la 40^e Avenue Sud.

ZONE 5 Saint-Georges - secteur Sartigan et **Aubert-Gallion**

Le secteur Sartigan situé au sud du pont de la rivière du Loup jusqu'aux limites de la ville.

Le secteur sud d'Aubert-Gallion jusqu'aux limites du secteur Saint-Jean-de-la-Lande et de Saint-Martin.

ZONE 7 Saint-Georges - secteur Nord

Le secteur Nord compris entre la 57^e Rue et la 98^e Rue et entre le boulevard Lacroix (route 173) et les limites nord-est de la ville (secteur Club de golf).

ZONE 8 Saint-Georges - secteur Aubert-Gallion et secteur Saint-Jean-de-la-Lande

Le rang Sainte-Évelyne (42^e Rue Sud, Aubert-Gallion) et le secteur Saint-Jean-de-la-Lande au complet.



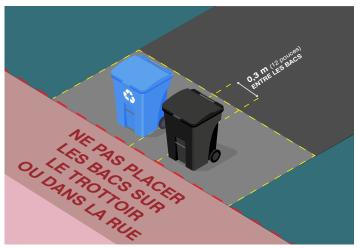
Pour visualiser la carte des zones de collecte :

■ saint-georges.ca/carte-interactive/services-et-installations/ zones-de-cueillette-des-dechets

(Disposition des bacs

Laissez un espace de 12 pouces (0,3 m) entre les bacs au bord de la route pour faciliter la collecte mécanique.

Pendant la saison hivernale, avec les amoncellements de neige créés par le passage des charrues, soyez vigilants et placez vos bacs à environ 2 pieds de la route pour éviter qu'ils soient renversés lors des opérations de déneigement. De plus, pour éviter que des déchets solides restent collés aux parois du bac, placez-les dans des sacs en plastique avant de les déposer dans le bac.



Précisions sur les matières recyclables

Va dans mon bac bleu

- Papiers et cartons non souillés par les aliments
- Contenants de verre et de métal rincés, dont les couvercles ont été préalablement enlevés
- Contenants de plastique rigide portant le symbole de recyclage
- Sacs de plastique qui n'ont pas été en contact avec des aliments

Ne va PAS dans mon bac bleu

- Mouchoirs, essuie-tout, serviettes de papier, billets à gratter
- Ampoules, vitre de fenêtre, céramique, vaisselle
- Résidus domestiques dangereux, aérosols, métal (plus de 25 livres)
- Styromousse
- Caoutchouc
- louets

Renseignements:

ricbs.qc.ca

418 685-2230



Des gestes qui comptent!

Lampadaires de rue / Ordures au sec / Fosses septiques / Arbres de Noël

Lampadaires de rue défectueux

La Ville de Saint-Georges compte un peu plus de 4 000 lampadaires sur l'ensemble de son territoire. Comme citoyen, vous êtes donc notre meilleur atout pour nous informer des défectuosités sur les lampadaires, qu'il s'agisse d'un bris ou d'un trouble de fonctionnement.

Pour nous informer d'un bris, notez le numéro du poteau (numéro rouge sur une plaque blanche) et contactez-nous :

₹ 418 226-2216 ou

☑ brigitte.lessard@saint-georges.ca

Les travaux à effectuer seront transmis à un entrepreneur externe pour réparation dans les trois semaines suivant votre appel.







Garder les ordures au sec

Le coût d'enfouissement des ordures est calculé au poids. Par conséquent, le simple fait de garder les bacs et conteneurs à l'abri des intempéries ou de s'assurer que les couvercles soient bien refermés permet d'éviter d'envoyer au site d'enfouissement des déchets mouillés plus lourds.

C'est un geste simple qui évite d'enfouir de l'eau et qui réduit les coûts d'enfouissement pour toute la collectivité.

Fosses septiques

L'horaire de vidange de fosses septiques 2024 sera disponible d'ici la fin du mois de novembre sur le site Web :

■ saint-georges.ca.

Pour des précisions : 2 418 226-5300





Arbres de Noël

Chaque année, deux collectes porte-à-porte spéciales sont effectuées pour le ramassage des sapins de Noël. Cette année, les collectes s'effectueront dans la semaine du 1er au 5 janvier et du 8 au 12 janvier 2024.

Vous devez placer vos arbres en bordure de la route, au plus tard la veille de la journée où s'effectuent vos **collectes** habituelles.

Noël dans ma Cité

Du 1er décembre 2023 au 31 janvier 2024



Œuvre gagnante 2023 *Trilogie hivernale*Par Ghislaine Falardeau, Saint-Joseph-de-Beauce

Sortez vos appareils photo, vos crayons ou vos pinceaux et illustrez votre ville en hiver! L'œuvre gagnante servira de carte de Noël pour l'année 2024.

Renseignements: 418 226-2271, poste 2238 ccmf.saint-georges.ca



Service des loisirs et de la culture

Pour rejoindre le Service des loisirs et de la culture

418 228-8155

Heures de bureau

Lundi au vendredi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h





Centre sportif Lacroix-Dutil

(Service des loisirs et de la culture)

- **9** 11121, 1^{re} Avenue
- **418 228-8155**
- **■** loisirs@saint-georges.ca
- /LoisirsSaintGeorges
- loisirs.saint-georges.ca





Centre culturel Marie-Fitzbach

- **2**50, 18e Rue
- **418 226-2271**
- **f** /Fitzbach
- ccmf.saint-georges.ca
- Rorne 4245



Centre de ski Saint-Georges

- **2**800, 107e Rue
- **418 228-8151**
- **Ski**@saint-georges.ca
- f /centredeski
- Ø/centredeski.saintgeorges
- ski.saint-georges.ca





Complexe multisport

- **2** 2305, 119^e Rue, porte p30
- **2** 418 228-6741
- // /LoisirsSaintGeorges
- loisirs.saint-georges.ca



Borne 2802

Carte-loisirs

Où se la procurer?

Au Service des loisirs et de la culture au centre sportif Lacroix-Dutil (11121, 1^{re} Avenue), sur les heures d'ouverture ; soit du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Vous pouvez aussi remplir le formulaire en ligne :

loisirs.saint-georges.ca/carte-loisirs

et nous le retourner par courriel à **carte.loisirs@saint-georges.ca** avec une copie des pièces requises mentionnées plus bas.

Pièces requises:

- Preuve de résidence reconnue (permis de conduire, comptes, etc.)
- Preuve étudiante (s'il y a lieu)
- Preuve d'identité
- Photo du visage, sinon une photo sera prise sur place Note : tous les coûts doivent être acquittés au moment de l'achat.

Pour qui?

Les résidents et les non-résidents. Une seule carte émise par personne.

Type d'abonnement

Familial

- Parents et enfants de 17 ans et moins.
 Une famille doit résider à la même adresse pour avoir la carte familiale
- Les enfants de 18 à 21 ans, s'ils sont aux études à temps plein, sur présentation de la carte étudiante.

Individuel

- Adulte 18 ans et plus
- 17 ans et moins



Coût (taxes comprises)

	Résidents	Non-résidents
Familial	150 \$	300 \$
18 ans et +	100 \$	200 \$
17 ans et -	62 \$	124\$

Renouvellement

La carte-loisirs est valide pour 1 an. Apportez vos cartes échues lors d'un renouvellement; elles servent 3 ans.

En cas de perte ou de détérioration, le remplacement d'une carte-loisirs coûte 5 \$.



loisirs.saint-georges.ca/ carte-loisirs

Avantages et réductions

Accès gratuit

- Baignade publique (Complexe multisport)
- Baignade publique aux piscines extérieures (centre sportif Lacroix-Dutil et parc des Sept-Chutes)
- **Tennis** (centre sportif Lacroix-Dutil et Cégep Beauce-Appalaches)
- Badminton (Complexe multisport)
- Hockey libre (centre sportif Lacroix-Dutil)
- Pickleball (Complexe multisport)
- Carte de la bibliothèque municipale

20 % de réduction sur l'achat d'un billet de saison ou billet journalier pour le ski et la planche à neige au centre de ski Saint-Georges.



20 % de réduction (résidents seulement) sur les activités offertes par le Service des loisirs et de la culture

Ateliers culturels et sportifs / Camp de jour / Cours de natation / Cours de Gardiens avertis et Prêts à rester seuls / Évasion jeunesse / Cours privés de ski et de planche

Cours jeunesse

🛂 418 228-8155, poste 3394

loisirs.saint-georges.ca

GARDIENS AVERTIS

Développe de l'assurance, apprends des techniques de secourisme ainsi que les connaissances et les aptitudes que requiert la garde des enfants.

Complexe multisport

2305, 119^e Rue Entrée par la porte p30

8 h 30 à 16 h 30 (une demi-heure pour dîner)

Obligatoire: avoir 11 ans au moment du cours

Matériel à prévoir

Poupée pour pratiquer le changement de couche, crayons de plomb, crayons de couleur et lunch froid.

Dates 2023-2024

- Dimanche 26 novembre
- Jeudi 4 janvier
- Samedi 20 janvier



loisirs.saint-georges.ca/ gardiens-avertis

PRÊTS À RESTER SEULS

Apprends les techniques de base en secourisme et acquiers les compétences nécessaires pour assurer ta sécurité lorsque tu n'es pas sous la supervision directe d'un parent, tuteur ou adulte.

Complexe multisport

2305, 119^e Rue Entrée par la porte p30

8 h 30 à 14 h 30 (une demi-heure pour dîner)

Obligatoire: avoir 9 ans au moment du cours

Matériel à prévoir

Crayons de plomb, crayons de couleur et lunch froid.

Dates 2023-2024

- Samedi 2 décembre
- Vendredi 5 janvier



loisirs.saint-georges.ca/ prets-a-rester-seuls

Coût par enfant, par cours

Carte-loisirs	Résidents	Non-résidents
40 \$	50 \$	100 \$

Inscriptions EN LIGNE sur Sport-Plus dès maintenant.

HOCKEY PLAISIR

Viens t'amuser en pratiquant le hockey sur glace dans une ambiance amicale. 15 minutes de techniques de base, puis 45 minutes de match simulé. Pour les enfants d'âge primaire possédant peu de techniques de hockey.

Début des cours : semaine du 15 janvier 2024

5 semaines - 10 cours

8 cours sont garantis* (deux fois par semaine)

Durée: 1 heure (de soir)

Endroits

- Patinoire parc du Cap
- Patinoire Saint-Jean-de-la-Lande
- · Patinoire parc Pomerleau

Equipement obligatoire

- Bâton
- Casque avec grille
- Protège-cou
- Gants de hockey

NOUVEAUTÉ:

Tournoi de Hockey plaisir 15 février 2024 sur la glace Manac CSLD

2

Surveillez

l'horaire :

loisirs.saint-georges.ca/

hockey-plaisir

PATINAGE DE BASE

Ce cours est pour les enfants d'âge primaire sachant patiner sans tuteur (aide ou support), mais n'ayant pas de technique de patinage. Ils feront l'apprentissage des techniques de base du patinage et participeront à divers jeux pour consolider leur apprentissage.

Début des cours : semaine du 15 janvier 2024

5 semaines - 10 cours

8 cours sont garantis* (deux fois par semaine)

Durée: 45 minutes (de soir)

Endroit

· Patinoire parc Pomerleau

Équipement obligatoire

Casque



loisirs.saint-georges.ca/ patinage-de-base

Coût par enfant, par cours

Carte-loisirs	Résidents	Non-résidents
50 \$	60 \$	120 \$

Inscription EN LIGNE sur Sport-Plus du mercredi 13 décembre au vendredi 15 décembre.

* Lors de périodes de grand froid ou de tempête Les cours seront annulés et non reportés. 8 cours sont garantis. Vous serez avertis par courriel s'il y a annulation d'un cours.

Centre sportif Lacroix-Dutil

• 11121, 1^{re} Avenue

418 228-8155



* Le calendrier des activités peut être modifié régulièrement. Consultez l'horaire des glaces avant de vous rendre sur place.



Patinage libre

Périodes réservées à la pratique du patinage libre pour tous.

Le port du casque et de gants est recommandé.

Coût : Gratuit Horaire*

	Glace Canam	Glace Manac
Vendredi jusqu'au 15 mars	15 h 30 à 17 h	-
Samedi jusqu'au 16 mars	-	10 h à 11 h 30 18 h 30 à 20 h
Dimanche jusqu'au 17 mars	-	14 h 30 à 16 h

Sauf pendant les congés des Fêtes (24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que 1 et 2 janvier), lors des matchs du Junior AAA ou du Cool FM ou tout autre évènement majeur.

Horaire de la période des Fêtes

Du 27 au 30 décembre, du 3 au 5 janvier de 13 h à 14 h 30.

Horaire de la relâche

Du 4 au 8 mars de 13 h à 15 h.

Hockey libre

Périodes de hockey où les adeptes s'entendent entre eux pour disputer une partie amicale.

Équipement complet requis

17 ans et +

Coûts

Carte-loisirs Gratuit
Sans carte-loisirs 7,50 \$ / pers.

Horaire*

Jusqu'au 27 mars 2024

Mercredi 13 h 30 à 15 h

Sauf: 27 décembre; 3 et 31 janvier; 20 mars.







Location de glace

Pour louer une glace au centre sportif Lacroix-Dutil:

■ 418 228-8155, poste 3328 entre 8 h et 12 h ou 13 h et 16 h du lundi au jeudi ou entre 8 h et 12 h le vendredi.

Patinage poussettes et retraités

Patinage libre pour retraités et parents avec enfants et poussettes. Possibilité de tuteurs pour les enfants.

Le port du casque et de gants est recommandé.

Coût: Gratuit

Horaire*

Jusqu'au 25 avril 2024

Mardi / jeudi 9 h à 10 h

Sauf: 26 et 28 décembre; 2 et 4 janvier; 5, 7, 19 et 21 mars.

Complexe multisport

? 2305, 119^e Rue, Porte p30

418 228-6741



* Les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Consultez l'horaire sur Sport-Plus avant de vous déplacer.





Pickleball

Horaire*

Jusqu'au 22 décembre 2023 et du 6 janvier à début mai 2024

Coûts

Réservation en ligne par Sport-Plus

Badminton

Horaire*

Jusqu'au 22 décembre 2023 et du 6 janvier à mai 2024

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi18 h 15 à 22 h 15 Samedi et dimanche13 h à 17 h

Coûts

Réservation en ligne par Sport-Plus



Piscine

Horaire*

Jusqu'au 22 décembre 2023 (L'horaire pour l'hiver 2024 sortira en décembre.)

Longueurs (Bassin compétitif)

Dimanche 8 h à 10 h

Lundi 12 h 15 à 13 h | 16 h 30 à 17 h 45 | 18 h 30 à 21 h Mardi 6 h 30 à 8 h | 16 h 30 à 17 h 45 | 19 h 30 à 21 h Mercredi 12 h 15 à 13 h | 16 h 30 à 17 h 45 | 20 h à 21 h Jeudi 6 h 30 à 8 h | 16 h 30 à 17 h 45 | 19 h 30 à 21 h

Vendredi 12 h 15 à 13 h | 16 h 30 à 18 h 15

Samedi 9 h 30 à 11 h

Baignade libre

Bassin récréatif

 Dimanche
 14 h 15 à 16 h 15

 Mardi
 16 h 30 à 17 h 45

Mercredi 16 h 30 à 17 h 45 | 19 h 15 à 21 h

Jeudi16 h 30 à 17 h 45Vendredi19 h 15 à 21 hSamedi13 h 15 à 15 h 45

Bassin compétitif

Dimanche14 h 15 à 16 h 15Mercredi18 h 30 à 21 hVendredi18 h 30 à 21 hSamedi13 h 15 à 15 h 45

Coûts

Aucune réservation nécessaire

<u>Centre de ski</u> <u>Saint-Georges</u>

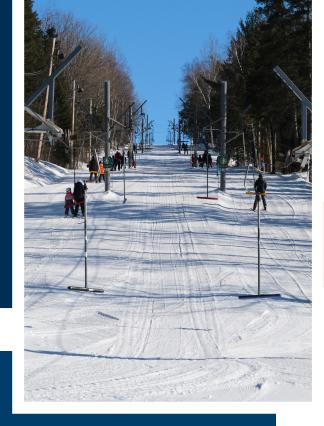
9 2800, 107e Rue

418 228-8151

✓ ski@saint-georges.ca
Ø/centredeski.saintgeorges

f /centredeski
☐ ski.saint-georges.ca

Borne 2040



Horaire régulier



Mercredi et vendredi 17 h à 21 h Samedi et dimanche 9 h à 17 h

Pente-école

Samedi et dimanche 9 h à 16 h Congés des Fêtes 9 h à 16 h Semaine de la relâche 9 h à 16 h

L'horaire peut être modifié sans préavis.



Consignes importantes

Sur le site, les enfants de moins de 9 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Le casque est obligatoire dans le parc à neige et pendant les cours.

Ski et planche

Coûts billet de saison

Prévente du lundi 13 novembre 8 h au lundi 20 novembre 16 h sur ski.saint-georges.ca

	Sans carte-loisirs		Avec car	te-loisirs
	Rég.	Prévente	Rég.	Prévente
Étudiant (6 à 21 ans)	143\$	108\$	114\$	86\$
Adulte	182\$	136\$	145\$	109\$
Familial	358\$	268\$	286\$	215\$
Enfant (5 ans et -)	Gratuit			

Coûts billet journalier

	-\\\	C	-` \\(\bar{\chi}\)-+\C		
	Sans carte-loisirs				
Étudiant (6 à 21 ans)	13\$	11\$	15\$		
Adulte (18 ans +)	17\$	13\$	20\$		
Enfant (5 ans et +)	Gratuit				
	A	vec carte	·loisirs		
Étudiant (6 à 21 ans)	11\$	9\$	12\$		
Adulte (18 ans +)	13\$	11\$	16\$		
Enfant (5 ans et +)	Gratuit				



École de ski

Inscription en ligne : ski.saint-georges.ca/ecole-de-ski/ cours-prives/



Cours privés

Seul avec un moniteur qualifié Durée : 55 minutes

Le prix du cours n'inclut pas le billet de remontée.

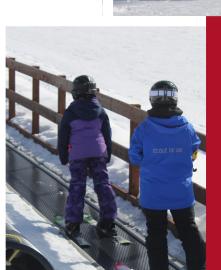
Régulier	33\$
Avec carte-loisirs (résident seulement)	26\$
Non-résident	66\$

Politique de remboursement

+ de 24 ĥeures d'avis : 90 % du montant - de 24 heures d'avis : aucun remboursement

Renseignements

418 228-8151, poste 3311 ou pascal.lapierre@saint-georges.ca



Dates à noter

Lundi 13 novembre au lundi 20 novembre 2023 : Prévente de billets de saison En ligne : ski.saint-georges.ca

Journées pédagogiques : Lundi 8 et vendredi 26 janvier, vendredi 16 février ainsi que le lundi 11 mars

Le centre de ski est ouvert si la météo le permet.

Rando alpine (ski touring)

Montée qui consiste à prendre ses propres moyens (peaux d'ascension) pour se rendre en haut de la montagne, pour ensuite descendre dans les pistes.

Coûts billet de saison

	Sans carte-loisirs	Avec carte-loisirs
Étudiant (6 à 21 ans)	65 \$	52\$
Adulte (18 ans +)	82\$	66\$
Familial	162\$	130\$



Coûts billet journalier

	-\\\\\	C	-\\\\-\-			
	Sans carte-loisirs					
Étudiant (6 à 21 ans)	6\$	5\$	7\$			
Adulte (18 ans +)	7\$	6\$	9\$			
	Avec carte-loisirs					
Étudiant (6 à 21 ans)	5\$	4\$	6\$			
Adulte (18 ans +)	6\$	5\$	7\$			

Location d'équipements

Administré par Ambiance Sports



Location sur place : skis, planches à neige, bottes, bâtons et casques.

Possibilité de location pour la saison au magasin.

Heures d'ouverture

Mercredi et vendredi : 17 h à 21 h

Samedi : 9 h à 17 h Dimanche : 9 h à 17 h

Coordonnées

Boutique du centre de ski : 418 228-8151, poste 8458

Boutique Ambiance Sports : 418 228-0388

Centre culturel Marie-Fitzbach

• 250, 18^e Rue ■ 418 226-2271



ccmf@saint-georges.ca/Fitzbach

ccmf.saint-georges.ca





Vous voulez emprunter des livres numériques, mais vous ne savez pas comment?

Trouvez la marche à suivre et les renseignements nécessaires : ccmf.saint-georges.ca/ bibliotheque/collections-et-services/

Bibliothèque municipale

Horaire

Lundi au vendredi 10 h à 18 h Samedi et dimanche 10 h à 17 h

Carte de membre

Pièces exigées pour abonnement ou réabonnement :

- Preuve de résidence reconnue (permis de conduire, compte de taxes, etc.)
- Carte d'étudiant valide si requise
- Pièce d'identité

Les abonnés peuvent emprunter pour 21 jours :

- 10 livres ou revues reliées
- 4 livres numériques
- 4 disques compacts
- 2 DVD
- 2 casse-têtes
- 2 revues

Coûts

Résidents Gratuit

Non-résidents

- **Détenteur d'une carte-loisirs** Gratuit
- Famille 200 \$
- Adulte (18 ans et +) 100 \$
- Étudiant à temps plein (18 à 21 ans) 50 \$
- **Enfant** (17 ans et -) 50 \$



Programme une naissance, un livre

Pour les bébés de 0 à 12 mois

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture.

Inscrivez votre bébé au programme et obtenez gratuitement une trousse bébé-lecteur comprenant :

- Un livre cartonné,
- · Un exemplaire du magazine Enfants Québec,
- Un disque,
- Et bien d'autres surprises.

Résidents de Saint-Georges seulement. Preuve de résidence et d'identité requises.

Services en ligne

Tous les services sont offerts en ligne :

- · Renouvellements de prêts,
- · Abonnements,
- Emprunts de livres numériques,
- Suggestions d'achat,
- Cours en ligne,
- Et plus...

Vous devez accéder à votre dossier d'usager via ccmf.saint-georges.ca.

Pour plus de renseignements : bibliothèque@saint-georges.ca



Centre d'art et d'exposition

Horaire

Lundi au vendredi 10 h à 18 h Samedi et dimanche 10 h à 17 h

Services offerts gratuitement

- Expositions de tous genres renouvelées chaque saison.
- Visites de groupe sur réservation.
- Animations scolaires variées pour les classes de tous les niveaux.
- Activités culturelles diversifiées pour tous les publics.

Expositions à voir

 Hiver du 30 novembre 2023 au 11 février 2024 Thème: Retour aux sources

• Printemps du 22 février

au 5 mai 2024 **Thème**: Matières et particules

Pour découvrir tous les exposants : ☐ ccmf.saint-georges.ca/centre-

dart-et-dexposition

Salles disponibles pour location

Pour organismes ou activités culturelles.

Des coûts peuvent s'appliquer selon le règlement de tarification de la Ville.



Concours en arts visuels

NOËL DANS MA CITÉ

1er décembre 2023 au 31 janvier 2024

CLIN D'OEIL SUR LA BEAUCE

Caroline Fournier

Thème LIGNES ET COURBES À compter de mai 2024

Pour renseignements et inscription : ccmf.saint-georges.ca/concours

Artistes recherchés

Pour l'exposition LES TALENTS CACHÉS S'EXPOSENT du 22 février au 14 avril 2024

Vous aimeriez présenter le fruit de votre talent?

Nous recherchons des œuvres originales (tableau, collage, montage, photographie, dessin, peinture, sculpture, art textile, etc...)

Apportez 1 ou 2 œuvres au centre culturel Marie-Fitzbach entre le 1er et le 11 février 2024.

Renseignements: ccmf.saint-georges.ca/talentscaches ou 418 226-2271, poste 2238

Organismes culturels localisés au centre culturel

Artistes et Artisans de Beauce

📮 aab-qc.ca

■ info@aab-qc.ca

2 581 681-0746

/ArtistesArtisansBeauce

Société historique Sartigan

2 418 227-6176

f /shsartigan

Art en Beauce La Collection

 \blacksquare collection-artenbeauce.org

2 418 478-5646

f/collection.artenbeauce

Société de généalogie de la Beauce

societegenealogiebeauce.wordpress.com

S sgbce@telus.net

Club de Scrabble

Ria Dewulf: 418 225-3215Louise Maheux: 418 228-7681

Louise Marieux . 418 226-708

Organismes accrédités (mineurs)



Association de tennis et de racquetball mineur de Saint-Georges

Inscription de septembre à mai Kathy Larochelle (présidente)

2 418 228-2020



Association du hockey mineur Saint-Georges inc.

Charles-Éric Vallée (président)

2 418 221-1738 **□** ajhmsg.com



Association du soccer mineur Saint-Georges inc.

Olivier Bélanger (directeur général et adjoint technique)

2 581 825-0909 **□** ascalon.club dg@ascalon.club



JAYS - Association de baseball mineur de Saint-Georges

Gino Giroux (président)

■ 418 225-1726 □ abmsg.ca abmsg@hotmail.ca



Chorale les Rossignols

Inscription en septembre Pascal Simard

2 418 957-9107

choralerossignols@hotmail.com



Club de gymnastique régional Voltige

Jonathan Shink (président) Richard Fournier (entraîneur-chef)

2 418 228-5541, poste 5768 ☐ clubvoltige.com

voltige@globetrotter.net



Club de judo Saint-Georges

François Kelly (président)
Martin Beaulieu (directeur technique)

2 418 222-2489

☐ cjstg.com



Club de natation régional de Beauce

Inscription en août et pendant l'année Anne-Marie Roy (présidente)

2 418 227-8457

natationcnrb.com natationcnrb@hotmail.com



Club de patinage artistique

Inscription en août Lyne Beaudoin (présidente)

2 418 230-7770

cpasg.ca

Corps de cadets 2625

Steeve Lacroix 418 226-7539 comitecivil2625@gmail.com



L'escadron 890 des Cadets de l'air

Inscription en septembre et janvier Jonathan Pelletier (président)

2 418 226-0261

cadets.ca

890.president@cadetsair.ca



Maison des jeunes Beauce-Sartigan

Inscription en tout temps Sylvie Nadeau (présidente) Julie Barrette

418 227-6272

☐ mdjbeaucesartigan.com mdjsg@globetrotter.net



Scouts et guides Saint-Georges

Inscription toute l'année Andréanne Jutras (présidente)

2 418 999-8936 andreanne.jutras1982@gmail.com



Adobe Stoc

Sports extérieurs



TAXI BUS		Chalet	Bandes	Hockey libre	Patinage libre
4885	Patinoire Parc des Boisés de l'Ouest 1905, 45° Rue Nord 418 230-2592	會	[1		
3170	Patinoire Parc Caron Haut de la 157° Rue et 8° Avenue 418 313-1866	會	[1		
1040	Patinoire Parc du Cap 86° Rue entre 8° et 10° Avenue 418 222-8850	會	[1		
4500	Patinoire Parc Pomerleau 32° Rue, secteur Ouest 418 228-0249	會	2		ado Ja
2005	Sentiers de glace Espace Carpe Diem 10330, 1 ^{re} Avenue, secteur Est 418 227-9056 ou 418 227-5785	會			The state of the s
5240	Patinoire Secteur Saint-Jean-de-la-Lande 595, rue Principale 418 228-5553	會	1		Tage 1
3770	Patinoire Parc Donovan 193° Rue 418 227-3799	會	1		



Heures d'ouverture régulières

Patinoires de quartier

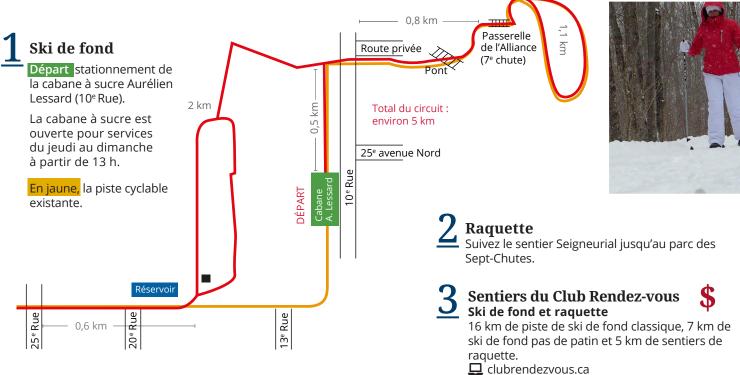
Sentiers glacés - Espace Carpe Diem

Tous les jours 13 h à 21 h

Les conditions des glaces extérieures sont mises à jour quotidiennement au loisirs.saint-georges.ca

Ouverture des patinoires dès que la température le permet.

Sentiers



ACTIVITÉS HIVERNALES

30 novembre à fin janvier Sentier féérique

Sentier spécialement illuminé sur l'île Pozer.



30 novembre **Soirée illumination** sur l'île Pozer.



1, 2, 3 et 9, 10 décembre Marché de Noël

Activités variées pour toute la famille sur la 1^{re} Avenue à Saint-Georges, près du Grand Marché.



Fête familiale

Plusieurs animations sur l'île Pozer



19 janvier Soirée de la raquette

Sentier aménagé pour

une soirée de raquette au parc des Sept-Chutes. •



Sculptures sur neige

Le traditionnel concours de sculptures sur neige.



